

REGLEMENT

ATELIERS THEMATIQUES DU MERCREDI MATIN

ACCUEIL :

A compter du 5 septembre 2018, l'école Sainte Anne accueille le mercredi matin les enfants de maternelle et de primaire autour d'activités thématiques.

HORAIRES :

- 7h30 - 9h00 : Accueil des enfants en garderie
- 9h00 - 12h00 : Activités thématiques différenciées entre maternelle et élémentaire (pas d'arrivée après 9H00 et pas de départ avant 12H00). L'établissement sera fermé sur ces horaires. Une sortie en périphérie de l'établissement (lotissement des Noés, médiathèque...).
- 12h00 - 12H10 : Départ des enfants avec les parents ou carte de sortie. Les enfants inscrits au centre de loisirs municipal y seront conduits.
- 12h10 - 12h30 : Temps de garderie pour les familles qui le souhaitent

INSCRIPTION :

- Pour toute la période (de vacances à vacances).
- Un flyer édité avant le départ en vacances sera à disposition auprès des pointeuses de cantine (comme pour l'Accueil de Loisirs) et sur le site de l'école.
- Inscription par coupon réponse ou par Doodle (lien sera disponible sur le site de l'école) avec date limite d'inscription.

TARIFS :

- 7h30 - 9h00 : Facturation de 0,53€ par quart d'heure jusqu'à 8h45 (système de bipage identique aux matins scolaires).
- 9h00 - 12h00 : Coût forfaitaire de 8,50€ par enfant qui sera porté sur votre facturation complémentaire mensuelle.
- 12h00 - 12H10 : Temps de sortie des enfants sans facturation.
- 12h10 - 12h30 : Facturation de 0,53€ pour ces 20 minutes (système de bipage identique au fonctionnement actuel).
- Après 12H30 : Facturation de 10€ par famille par quart d'heure de retard.
- Enfant non inscrit avant le mercredi précédent (12H30) : Coût forfaitaire de 12€ par enfant qui sera porté sur votre facturation complémentaire mensuelle.

ABSENCES :

- Toute absence d'un enfant inscrit sera facturée au tarif plein sauf justificatif remis au secrétariat de l'école (certificat médical ou attestation employeur).
- Une annulation d'inscription sera possible sans justificatif à condition de prévenir le secrétariat par mail (ogec35.ste-anne.thorigne-fouillard@enseignement-catholique.bzh) avant le mercredi précédent 12H30.

MALADIES ET URGENCES :

- Les animateurs ne pourront pas accueillir un enfant fiévreux, malade ou contagieux.
- En cas d'urgence, la procédure sera identique à celle mise en place sur les temps scolaires. Si besoin, l'autorisation d'hospitalisation présente dans le dossier scolaire de l'enfant sera fournie aux secours.

PERSONNEL ENCADRANT :

- Emilie GODARD, Yonie FRANGEUL, Aurélie HOUN et Célia FORGEOUX assureront ce temps d'accueil thématique.
- Une à deux autres personnes seront embauchées en fonction des effectifs.
- Le secrétariat sera ouvert le mercredi matin. Merci de privilégier exclusivement ce jour pour tous problèmes, questions... liés aux ateliers thématiques.
- Le téléphone de la garderie (06 52 55 12 81) pourra être utilisé sur les temps de garderie du matin et du midi si vous avez besoin de joindre les animateurs.

REGLEMENT :

- Le règlement de l'école s'applique le mercredi matin.

Pascal MOREL
Chef d'établissement

Eric DE HEDOUVILLE
Président OGEC